

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ALMA**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 6 FÉVRIER 2017 À 19 H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.**

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le Maire Marc Asselin,  
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
Messieurs les conseillers : Jocelyn Fradette,  
Frédéric Tremblay, Gino Villeneuve, Pascal Pilote et Alain Fortin.

**ABSENCES MOTIVÉES :** Messieurs les conseillers Lucien Boily et Gilles Girard.

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.**

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h. – Mot de bienvenue aux journalistes et personnes présentes, ainsi qu'aux téléspectateurs de la télévision communautaire.

**ORDRE DU JOUR**

Lecture et complément de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,  
**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

« d'adopter l'ordre du jour, tel que lu et complété. »

**EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE TENUES LES 16 ET 23 JANVIER 2017**

Sur proposition de monsieur le conseiller Pascal Pilote, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin,

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

« d'exempter le greffier de la lecture des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 16 et 23 janvier 2017, copie desdits procès-verbaux ayant été préalablement transmis à chaque membre du conseil. »

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE LUNDI 16 JANVIER 2017**

Sur proposition de monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,  
**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**038-04-2017**

**039-04-2017**

**040A-04-2017**

« d'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 16 janvier 2017, et ce, tel que rédigé. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE 040B-04-2017**  
**TENUE LE LUNDI 23 JANVIER 2017**

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'approuver ledit procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi 23 janvier 2017, et ce, tel que rédigé. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT 041-04-2017**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller ou une conseillère à titre de maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a convenu que cette période sera de trois (3) mois pour la durée de ce mandat;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,  
ET RÉSOLU :

"de désigner monsieur Gino Villeneuve à titre de maire suppléant pour le prochain terme de trois (3) mois, soit de février à mai 2017."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 042-04-2017**  
**2017**

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont placé depuis 20 ans la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 11,8 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2012-2013 (14,9 % pour les garçons et 8,9 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 13 au 17 février 2017, la 10<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème « La persévérance scolaire, c'est l'affaire de tous! », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,  
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,  
ET RÉSOLU :

"De déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2017 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean la toute première région éducative au Québec, une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De faire parvenir copie de cette résolution au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSEAU BIBLIO DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – NOMINATION DU MEMBRE VOTANT DE CATÉGORIE B – RESPONSABLE DE BIBLIOTHÈQUE**

**043-04-2017**

CONSIDÉRANT QUE les bibliothèques des secteurs de Delisle et de Saint-Cœur-de-Marie sont affiliées au Réseau BIBLIO du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE le Code des règlements généraux précise qu'une municipalité cliente ne peut avoir qu'un seul représentant votant par catégorie de membre;

CONSIDÉRANT QUE la procédure requiert que la nomination du membre votant soit entérinée par voie de résolution du conseil municipal;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,  
ET RÉSOLU :

"que la Ville d'Alma attribue le droit de vote à titre de membre de Catégorie B – Responsable de bibliothèque – à la personne responsable du comité de gestion de la bibliothèque du secteur de Delisle."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION 440-23-2016 – LIVRE SUR LE 150<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA VILLE D'ALMA – CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

**044-04-2017**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 440-23-2016 afin d'autoriser le versement d'une somme de 30 000 \$ à monsieur Gaston Martel afin de réaliser un ouvrage historique sur la Ville d'Alma, le tout, selon les modalités suivantes :

- 15 000 \$ en 2016, cette somme étant prise à même le surplus accumulé non affecté de la Ville;
- 15 000 \$ en 2017, cette somme étant prise à même le budget 2017;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des finances et trésorier constate qu'aucune somme n'a été prévue à cette fin au budget 2017 et qu'il est nécessaire de recourir au surplus accumulé pour verser cette contribution financière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution 440-23-2016 en conséquence;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,  
ET RÉSOLU :

"de modifier la résolution 440-23-2016, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2016, comme suit :

Et en remplaçant les deux derniers paragraphes, par les paragraphes suivants :

- 15 000 \$ en 2016;
- 15 000 \$ en 2017;

Ces sommes étant prises à même le surplus accumulé non affecté de la Ville. »."

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **MODIFICATION RÉSOLUTION 630-36-2016 – PARC INDUSTRIEL DE SAINT-CŒUR-DE-MARIE – RACHAT DU LOT 4 817 461** **045-04-2017**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le **19 décembre 2016**, la résolution 630-36-2016, afin de racheter de la firme « 9232-2304 Québec inc. » (Industrie SCM), un terrain situé dans le parc industriel de Saint-Cœur-de-Marie, soit le lot 4 817 461, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lac-St-Jean-Est, d'une superficie de 4 648,8 mètres carrés au prix de 25 454,23 \$, taxes non incluses, cette somme étant prise à même le fonds réservé pour les immeubles industriels municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la notaire chargée de rédiger le contrat de vente confirme qu'il y a lieu de modifier cette résolution puisque la firme « 9261-5251 Québec inc. » a cédé cet immeuble à la firme « 10028444 Canada inc. » aux termes d'un acte de cession publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est le **22 décembre 2016** sous le numéro 22 823 782;

CONSIDÉRANT QUE la procédure de rachat s'applique toujours puisqu'aucun bâtiment industriel n'a été construit dans le délai prescrit à l'origine et que la Ville doit autoriser au préalable tout transfert de propriété du terrain;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger cette résolution;

il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Pilote, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, ET RÉSOLU :

"de modifier la résolution 630-36-2016, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2016, comme suit :

en remplaçant, dans le premier « CONSIDÉRANT » et le premier paragraphe, le nom de la firme « 9232-2304 Québec inc. » par « 10028444 Canada inc. »."

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **SUBVENTIONS 2017 – ORGANISMES DIVERS**

**046-04-2017**

CONSIDÉRANT les demandes de subventions formulées par les dirigeants des organismes suivants, à savoir :

#### **Accrédités par le Service des loisirs et de la culture :**

- Accès Entraide Familles Lac-Saint-Jean Est;
- Association des citoyennes averties d'Alma;
- Centre de lecture et d'écriture d'Alma;
- Fondation des œuvres du Havre de l'hospitalité;

- Information et Référence Région 02;
- Société Alzheimer de la Sagamie inc.
- Accès conditions de vie Lac-Saint-Jean-Est (auparavant : L'Atelier de formation l'Encrier d'Alma);
- La Nichée;
- Parents branchés d'Alma;
- Parenfant;
- La Cigogne, Service d'entraide familles Lac-Saint-Jean Est;
- Centre de rétablissement Le Renfort (auparavant : Le Groupe Le Pas);
- Foyer d'apprentissage et d'autonomie sociale P.A.S. inc. (Maison répit-dépannage Maurice Tanguay d'Alma);
- Association québécoise des droits des retraités;
- Centre d'actions bénévoles du Lac;

**Non accrédités par le Service des loisirs et de la culture :**

- Centre de femmes Aux Quatre-Temps;
- Enviro-Action;
- Mouvement Action Chômage Lac-Saint-Jean;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Pascal Pilote,  
ET RÉSOLU :

"dans un premier temps, d'autoriser le versement d'une subvention de 2 500 \$ à chacun des organismes ci-haut mentionnés accrédités par le Service des loisirs et de la culture, et;

Dans un deuxième temps, d'autoriser le versement d'une subvention de 2 500 \$ à chacun des organismes ci-haut mentionnés non accrédités, le tout, conditionnellement au dépôt des documents suivants :

- États financiers;
- Prévisions budgétaires pour l'année suivante;
- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle; et
- La liste à jour des membres du conseil d'administration."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COMITÉ DU PLAN D'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 047-04-2017**  
**DE LA VILLE D'ALMA – REMPLACEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 560-29-2015 afin de ratifier les nominations établies par Monsieur le Maire pour divers comités internes de la Ville et organismes paramunicipaux;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le Maire souhaite procéder à un changement du membre du conseil municipal siégeant sur le comité du plan d'intégration des personnes handicapées;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,  
ET RÉSOLU :

"de nommer monsieur le conseiller Jocelyn Fradette en remplacement de monsieur le conseiller Pascal Pilote, à titre de membre du comité du plan d'intégration des personnes handicapées."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DEMANDE À LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL**

**048-04-2017**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma prévoit la formation de trois pompiers pour le programme **Pompier II**, de six pompiers pour le programme **Sauvetage vertical**, de six pompiers pour le programme **Sauvetage en espace clos** et de douze pompiers pour le programme **Sauvetage sur glace** au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est en conformité avec l'article 6 du Programme;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin,  
appuyé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,  
ET RÉSOLU :

"de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**NOMINATION – CONSEIL D'ADMINISTRATION – CORPORATION D'INNOVATION ET DE DÉVELOPPEMENT ALMA-LAC-SAINT-JEAN-EST**

049-04-2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 364-19-2016 afin d'autoriser la création de l'organisme à but non lucratif pour le développement économique de la Ville d'Alma et de la MRC Lac-Saint-Jean-Est dont les principaux objectifs sont de promouvoir, favoriser et soutenir les initiatives liées au développement économique, industriel, aéroportuaire et touristique avec une approche territoriale englobant les quatorze municipalités et d'agir à titre de gestionnaire du Fonds local d'investissements (FLI) de la MRC et du Fonds de soutien et de développement d'Alma (FSDA) et de procéder à la nomination des administrateurs provisoires;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la « Corporation d'innovation et développement Alma-Lac-Saint-Jean-Est » a été constituée par lettres patentes émises par le Registraire des entreprises du Québec le 31 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination des représentants de la Ville d'Alma qui vont siéger sur le conseil d'administration de cette corporation;

il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,  
appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,  
ET RÉSOLU :

"de nommer les représentants de la Ville d'Alma sur le conseil d'administration de la Corporation d'innovation et de développement Alma-Lac-Saint-Jean inc. :

Titre	Organisme/Secteur	Représentant
Président	Ville d'Alma/élu	M. Marc Asselin
Administrateur	Ville d'Alma/élu	M. Lucien Boily
Administrateur	Ville d'Alma/élu	M. Alain Fortin
Administrateur	Ville d'Alma/élu	M. Gino Villeneuve."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VENTE DE TERRAIN – PARC TECHNOLOGIQUE – 9187-4818 QUÉBEC INC.**

050-04-2017

CONSIDÉRANT l'offre d'achat transmise par la firme « 9187-4818 Québec inc. » (Systèmes Easy Kit) pour l'acquisition d'un terrain situé dans le Parc Technologique de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de finaliser cette vente;

il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,  
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
ET RÉSOLU :



"de vendre à la firme « 9187-4818 Québec inc. » (Systèmes Easy Kit), un terrain situé dans le Parc Technologique, soit une partie des lots 5 495 455 et 5 495 456, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lac-St-Jean-Est, d'une superficie d'environ 27 500 pieds carrés, tel que démontré sur le croquis annexé à l'offre d'achat, dont copie est jointe à la présente pour valoir partie intégrante;

cette vente est faite pour le prix de 0,75 \$ le pied carré, taxes non incluses, dont 1 500 \$ déjà versés à titre de dépôt en garantie, le solde étant payable comptant lors de la signature de l'acte notarié;

Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, tous les documents requis pour donner plein effet à la présente."

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **DEMANDE D'AUTORISATION DE PERMIS D'ALCOOL – SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL D'ALMA – FINALE DES JEUX DU QUÉBEC HIVER 2017 À ALMA**

**051-04-2017**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Finale des Jeux du Québec, hiver 2017 à Alma, la Société de développement commercial d'Alma (S.D.C. d'Alma) organise les activités suivantes, qui se dérouleront au centre-ville comme suit :

Dates	Nom de l'événement	Lieux
25 et 26 février 2017	Activités familiales	Terrain en arrière du Dooly's Boulevard des Cascades
25 février 2017	Spectacle de musique	Scène Cogeco Rue Collard Ouest
2, 3 et 4 mars 2017	Activités familiales	Terrain en arrière du Dooly's Boulevard des Cascades

CONSIDÉRANT QUE pour la tenue de ces activités, la Société de développement commercial d'Alma désire faire une demande pour l'obtention des permis de vente d'alcool pour ces journées d'activités;

CONSIDÉRANT QU'elle sollicite l'accord de la Ville d'Alma pour la présentation de cette demande, avec, si possible, l'autorisation de vendre des boissons gazeuses et des boissons alcoolisées dans des cannettes au lieu de verres en plastique;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,  
ET RÉSOLU :

"que la Ville d'Alma autorise et appuie la Société de développement commercial d'Alma à présenter à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec la demande pour l'obtention des permis d'alcool requis pour la tenue des activités ci-haut mentionnées au centre-ville."

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS – PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 28 JANVIER 2017** **052-04-2017**

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, IL EST RÉSOLU :

"d'approuver ce sommaire des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 janvier 2017 et qui s'établit comme suit :

**DÉBOURSÉS PAR ÉMISSION DE CHÈQUES**

Chèques de la période

	De	À	Montant	Chèques annulés sur liste	Déboursés nets
Total des chèques émis :	175063	175390	1 948 755,75 \$	0 \$	1 948 755,75 \$

**PAIEMENTS EFFECTUÉS PAR INTERNET ET TRANSFERTS DIRECTS**

Paiement de factures par internet (Bell et Hydro-Québec) M445 à M455 :	49 186,07 \$
Paiements de factures effectués par transit : T1280 à T1434 :	2 020 730,62 \$
Salaires et contributions de l'employeur versés :	1 393 949,76 \$
Achats Hydro-Québec – Électricité revendue sur le réseau municipal :	2 560 477,77 \$
Service de la dette :	637 668,50 \$
Augmentation de la somme disponible du Service des loisirs et de la culture :	2 500 \$
Autres :	26 242,35 \$
<b>Total des déboursés par internet et transferts directs :</b>	<b>6 690 755,07 \$</b>
<b>GRAND TOTAL DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE :</b>	<b>8 639 510,82 \$</b>

N.B. : Au cours de la même période, le travail effectué en temps supplémentaire s'élève à 61 670,54 \$."

(selon les chiffres fournis par M. Yves Thériault en date du 31 janvier 2017)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AUX COMITÉS DE SÉLECTION EN MATIÈRE D'ADJUDICATION DE CONTRATS** **053-04-2017**

Monsieur le conseiller Gino Villeneuve donne avis qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement relatif aux comités de sélection en matière d'adjudication de contrats.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**FÉLICITATIONS – MONSIEUR GUY MUNGER** **054-04-2017**

CONSIDÉRANT QUE cette nuit, un violent incendie a détruit la résidence située au 110, rue Harvey Ouest;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guy Munger, employé de la Ville d'Alma affecté au déneigement des rues, a fait preuve de courage et civisme en se précipitant rapidement dans ladite résidence en flamme pour y réveiller le propriétaire qui a pu quitter les lieux sain et sauf;

CONSIDÉRANT QUE le geste de monsieur Guy Munger a sûrement sauvé une vie selon les pompiers du Service de prévention des incendies;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,  
appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin,  
ET RÉSOLU :

"de féliciter monsieur Guy Munger pour son geste rapide et courageux qui  
a permis de sauver la vie du propriétaire de la résidence qui était la proie  
des flammes."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**TOURNOI DE HOCKEY PROVINCIAL MIDGET D'ALMA – 055-04-2017**  
**FÉLICITATIONS**

CONSIDÉRANT le succès remporté par la 45e édition du Tournoi  
provincial midget d'Alma, tenue du 18 au 22 janvier 2017;

CONSIDÉRANT la présence de nombreuses équipes de l'extérieur d'Alma  
et des retombées économiques qu'elle génère;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de féliciter monsieur Yannick Tremblay,  
président du tournoi, ainsi que tous ceux qui ont collaboré à la tenue de cet  
événement;

il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,  
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
ET RÉSOLU :

"de féliciter monsieur Yannick Tremblay, président, ainsi que toute l'équipe  
de bénévoles qui a collaboré au succès de cette 45<sup>e</sup> édition du Tournoi  
provincial midget d'Alma."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RAPPORTS DES COMITÉS ET DU MAIRE**

**056-04-2017**

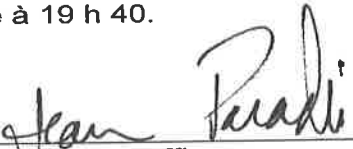
Aucun, Monsieur le Maire précisant qu'il fera une annonce concernant sa  
carrière politique lorsque la présente séance sera terminée.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**057-04-2017**

Aucune question n'est posée.

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, la séance est  
levée à 19 h 40.

  
\_\_\_\_\_  
greffier

  
\_\_\_\_\_  
maire